

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 octobre 2006

Original : français

---

**Lettre datée du 18 octobre 2006, adressée  
au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France, en juillet 2006 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Jean-Marc **de La Sablière**



**Annexe à la lettre datée du 18 octobre 2006,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil  
de sécurité durant le mois de juillet 2006  
sous la présidence de la France**

Sous la présidence de l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a abordé un vaste programme de travail. Pendant le mois de juillet, le Conseil a tenu 24 consultations plénières privées, 5 séances publiques, 11 séances officielles, 4 séances privées et 3 réunions publiques. Il a adopté cinq résolutions et publié six déclarations du Président.

**Afrique**

**République démocratique du Congo**

*Élections*

Le 6 juillet, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner le rapport de sa mission sur le processus électoral en République démocratique du Congo, conduite par l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, qui s'est rendue à Kinshasa du 10 au 12 juin 2006 (S/2006/434). Dans son intervention, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a relevé l'importance historique des élections futures dans son pays. Ces élections traduisaient le vœu des citoyens de la République démocratique du Congo de tourner la page sur une longue période de transition et de doter leur pays d'institutions démocratiques viables.

*Sanctions*

Le 20 juillet, l'Ambassadeur Osvaldo de Rivero a présenté le rapport du comité des sanctions contre la République démocratique du Congo, qu'il préside. Le rapport fait notamment état de la poursuite des activités illicites des groupes armés présents dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et du rôle que l'exploitation illégale de certaines ressources naturelles joue dans le financement du trafic d'armes.

Le Conseil a adopté, le 31 juillet, la résolution 1698 (2006) par laquelle il a renouvelé l'embargo sur les armes et le régime des sanctions imposés à la République démocratique du Congo pour une période d'un an. Aux termes de la résolution, le Conseil doit examiner, avant février 2007, deux rapports dans lesquels seraient formulées des recommandations sur les mesures à prendre pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources nationales et pour faire face aux conséquences humanitaires éventuelles de l'application de ces mesures. La résolution 1698 (2006) autorise également le comité des sanctions à imposer les sanctions individuelles visées dans la résolution 1596 (2005) aux personnes qui, en République

démocratique du Congo, recrutent ou emploient des enfants en période de conflit armé en violation du droit international applicable ou qui commettent des violations graves du droit international en prenant pour cible des enfants en période de conflit armé.

## **Soudan**

### *Darfour*

Dans le cadre de ses consultations, le 12 juillet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, a informé le Conseil des entretiens que le Secrétaire général avait eus, lors du sommet de l'Union africaine à Banjul, sur la situation au Soudan et dans la région. Le conflit au Darfour était le principal sujet de préoccupation. M. Guéhenno a indiqué qu'il était indispensable d'appuyer le renforcement de la mission de l'Union africaine et de convaincre le Gouvernement soudanais de souscrire à l'idée de la transformer en une opération des Nations Unies.

### *Sanctions*

L'Ambassadeur Adamantios Vassiliakis a présenté le rapport du comité des sanctions contre le Soudan, qu'il préside. Il a fait le point sur les progrès enregistrés par le Groupe d'experts dans ses travaux et sur le débat qu'a tenu le comité s'agissant de la marche que le Groupe doit suivre pour conduire ses travaux dans le nouveau contexte consécutif à la signature de l'Accord de paix d'Abuja.

## **Résolutions 1653 (2006) et 1663 (2006) (Armée de résistance du Seigneur)**

M. Nhlapo, Directeur de la Division Afrique I au Département des affaires politiques, a présenté, le 28 juillet, le rapport du Secrétaire général (S/2006/478), qui faisait suite aux demandes formulées par le Conseil dans ses résolutions 1653 (2006) et 1663 (2006). M. Nhlapo a indiqué que la situation humanitaire demeurerait critique dans le nord de l'Ouganda quand même des pourparlers de paix avaient commencé avec les rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur. Le Conseil a décidé de convoquer une réunion d'experts au moment opportun pour examiner les mesures supplémentaires à prendre éventuellement.

## **République centrafricaine**

Le 7 juillet, le général Lamine Cissé, Représentant spécial du Secrétaire général, a informé le Conseil de la situation en République centrafricaine. Il a souligné les risques de déstabilisation que faisaient courir au pays les facteurs internes ainsi que la montée des tensions dans la région, en particulier entre le Tchad et le Soudan. Un représentant du Département des opérations de maintien de la paix, M. Titov, a pris la parole devant le Conseil à cet égard.

Les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par la situation économique, sociale et sécuritaire en République centrafricaine ainsi que par la détérioration de la situation dans l'ensemble de la région. Ils ont adopté une déclaration à la presse faisant état de leurs préoccupations.

### **Somalie**

Le 10 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général. Celui-ci s'est inquiété de l'influence croissante des tribunaux islamiques et a souligné que la situation en Somalie avait atteint un point critique.

Les membres du Conseil se sont penchés sur la possibilité de réaménager légèrement l'embargo sur les armes afin de permettre aux institutions fédérales de transition de développer le secteur de la sécurité en Somalie. Ils se sont aussi déclarés disposés à examiner une dérogation à l'embargo pour ouvrir la voie à un déploiement éventuel de la mission d'appui à la paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement/Union africaine. Ils ont adopté une déclaration du Président à l'issue de la séance.

### **Libéria**

Le 13 juillet, le Conseil a adopté la résolution 1694 (2006), par laquelle il a décidé d'accroître de 125 hommes les effectifs autorisés de la composante police civile de la Mission des Nations Unies au Libéria, et de réduire de 125 hommes les effectifs actuels autorisés de sa composante militaire.

### **Guinée-Bissau**

Le 20 juillet, le Conseil a tenu des consultations avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont encouragé la tenue d'un dialogue national dans le pays, se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation économique et sociale et par les conséquences humanitaires des opérations militaires menées au printemps dans le nord et ont engagé la communauté internationale à accroître son appui à la Guinée-Bissau. Une déclaration à la presse a été publiée à l'issue de la séance.

### **Côte d'Ivoire**

Le 19 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son président exhortant toutes les parties ivoiriennes à appliquer les décisions prises à Yamoussoukro le 5 juillet et demandant au Groupe de travail international de lui rendre compte de son évaluation à cet égard.

Le 26 juillet, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le Haut Représentant pour les élections ont exposé devant le Conseil les obstacles qui ont entravé le fonctionnement normal des audiences foraines à la suite des appels lancés par certains dirigeants politiques, et la violence perpétrée par des groupes organisés. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui total au Premier Ministre, l'ont encouragé à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre la feuille de route et ont condamné les obstacles mis au processus de paix. À l'issue des consultations, une déclaration à la presse a été publiée, qui faisait état de l'adoption future d'une déclaration du Président.

### **Éthiopie/Érythrée**

Le 27 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Département des opérations de maintien de la paix sur l'application de la résolution 1681 (2006) et a noté en particulier que le retrait progressif des contingents de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée serait achevé le 31 août au plus tard. Les membres du

Conseil ont souligné qu'il fallait tenir compte de la situation globale dans la région, en particulier en Somalie.

## **Asie**

### **Timor-Leste**

Le 19 juillet, le Représentant spécial, Ian Martin, a fait le point sur la situation au Timor-Leste et les perspectives d'une présence future des Nations Unies dans le pays, à l'issue de la mission d'évaluation qu'il y a effectuée. Le Représentant spécial a relevé le récent retour à la stabilité, avec la nomination de Ramos Horta comme Premier Ministre, et les nombreux défis à relever. Il a insisté sur l'importance d'un engagement à long terme de la communauté internationale et a souligné qu'il fallait mettre en place une mission des Nations Unies dotée d'une composante police au Timor-Leste.

### **République populaire démocratique de Corée**

*Lettre datée du 4 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/481)*

Le 15 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1695 (2006), qui a été présentée comme texte soumis par la présidence. Dans cette résolution, le Conseil a condamné les tirs multiples de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée le 5 juillet 2006 (heure locale) et exigé de la République populaire démocratique de Corée qu'elle suspende toutes les activités liées à son programme de missiles balistiques et rétablisse dans ce contexte ses engagements antérieurs en faveur d'un moratoire sur les tirs de missiles. Il a demandé à tous les États Membres de faire preuve de vigilance et d'empêcher que ne soient transférés des articles et des ressources financières liés aux programmes de missiles ou d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée. Le Conseil a également appuyé les entretiens des six parties, préconisé de les reprendre rapidement et engagé tous les participants à intensifier leurs efforts aux fins de la pleine application de la déclaration commune du 19 septembre 2005.

### **Afghanistan**

Le 26 juillet, le Conseil a tenu une séance privée avec le Représentant spécial, Tom Koenigs. Celui-ci a fait état de la détérioration de la situation en matière de sécurité tout en notant les progrès accomplis en matière de reconstruction et de développement dans la plupart des régions du pays.

Les membres du Conseil ont souligné que la communauté internationale devait poursuivre son engagement en faveur de l'Afghanistan dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan. Ils ont également souligné qu'il fallait améliorer la coopération régionale afin de faire face aux problèmes que connaissait l'Afghanistan. Le Conseil a publié une déclaration à la presse à l'issue de la séance.

## **Moyen-Orient**

### **Iraq/Koweït – Biens koweïtiens**

Le 5 juillet, le Conseil a entendu, lors de consultations privées, le Coordonnateur de haut niveau, qui présentait le vingt-deuxième rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq. Les membres du Conseil se sont félicités que l'Iraq ait restitué au Koweït les biens koweïtiens retrouvés dans l'avion iraquien en Tunisie. Ils ont déploré le fait qu'aucun résultat n'ait été obtenu s'agissant de retrouver les archives koweïtiennes et ont engagé les autorités concernées à ne ménager aucun effort pour concourir au règlement de cette question délicate.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

À l'issue du débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, tenu le 30 juin 2006 à la demande du Groupe des États arabes, les membres du Conseil ont examiné un projet de résolution présenté par le Qatar en vue de condamner les tirs de roquettes de Gaza en Israël ainsi que l'attaque militaire de grande envergure menée par Israël dans la bande de Gaza. Le projet de résolution a été mis aux voix le 13 juillet : 10 membres ont voté pour, 4 se sont abstenus et 1 membre permanent du Conseil a voté contre, empêchant ainsi l'adoption de la résolution.

Le 21 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Tous les participants ont exprimé leur préoccupation face à la situation dans la région, consécutive au déclenchement du conflit entre Israël et le Hezbollah le 12 juillet, et à la détérioration de la situation dans la bande de Gaza. Aucune décision n'a été prise à l'issue du débat.

### **La situation au Moyen-Orient/Liban**

Le Conseil a quasiment tenu des consultations quotidiennes sur le conflit qui s'est déclenché entre Israël et le Hezbollah à la suite de l'enlèvement de deux soldats israéliens par le Hezbollah le 12 juillet. Les membres du Conseil ont régulièrement entendu des exposés présentés par divers représentants du Secrétariat. À la demande du Qatar, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Liban le 14 juillet. Les membres du Conseil ont examiné les mesures éventuelles à prendre s'agissant des propositions de cessation des hostilités mais aucune décision n'a été prise.

À l'issue d'un exposé présenté par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, le 26 juillet, le Conseil a examiné un projet de déclaration du Président présenté par la Chine sur la mort de quatre observateurs des Nations Unies provoquée par les bombardements israéliens dans le sud du Liban le 25 juillet. La déclaration du Président a été adoptée le 27 juillet (S/PRST/2006/34). Le Conseil s'est dit profondément choqué et bouleversé par les tirs que les Forces de défense israéliennes ont dirigés contre un poste d'observateurs des Nations Unies et a demandé instamment au Gouvernement israélien de mener une enquête approfondie sur cet incident.

Le 29 juillet, le Conseil a reçu un projet de résolution présenté par la France qui appelait à une cessation immédiate des hostilités entre Israël et le Hezbollah. Les membres du Conseil ont entamé les discussions sur le projet de résolution.

Le 30 juillet, le Conseil a tenu une séance d'urgence après le bombardement du village libanais de Cana par les forces israéliennes. Il a adopté le même jour une déclaration de son président dans laquelle il s'est déclaré extrêmement choqué et bouleversé par l'incident, qui a entraîné la mort de dizaines de civils, pour la plupart des enfants (S/PRST/2006/35). Le Conseil a aussi appelé à la cessation de la violence et a souligné l'urgence d'un cessez-le-feu durable, permanent et viable.

Le 31 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité un projet de résolution présenté par la France et portant renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour une période d'un mois [résolution 1697 (2006)].

## **Europe**

### **Géorgie**

Le 11 juillet, Nino Burjanadze, Présidente du Parlement géorgien, a fait une intervention devant le Conseil lors d'une séance privée. Cette séance a été suivie de consultations au cours desquelles la Représentante spéciale, Heidi Tagliavini, a informé le Conseil des faits marquants survenus récemment en Abkhazie, sur la base du rapport du Secrétaire général. M<sup>me</sup> Tagliavini a insisté sur l'intensification des contacts entre les parties, en particulier sur la reprise des travaux du Conseil de coordination. Les membres du Conseil de sécurité ont exhorté les parties à participer plus activement dans le processus de paix, à honorer leurs engagements et à s'abstenir de toute action de nature à compromettre le processus.

Le 27 juillet, le Département des opérations de maintien de la paix a présenté aux membres du Conseil un exposé sur l'opération lancée par la Géorgie dans la haute vallée du Kodori.

### **Kosovo (Serbie)**

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

Le 13 juillet, Vojislav Kostunica, Premier Ministre de Serbie, a pris la parole devant le Conseil lors d'une séance privée. Cette séance a été suivie de consultations au cours desquelles l'Envoyé spécial, Martti Ahtisaari, a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions sur le statut futur du Kosovo (Serbie). Il a annoncé qu'une réunion de haut niveau entre les parties se tiendrait à Vienne à la fin de juillet.

## **Les enfants et les conflits armés**

Le 24 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants et les conflits armés. Radikha Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général, a informé le Conseil des progrès réalisés dans l'application de la résolution 1612 (2005). Anne Veneman (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Ad Melkert (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) et Ian Bannon (Directeur par intérim du développement

social à la Banque mondiale) ont présenté l'action menée par leurs organisations respectives pour appuyer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information et pour protéger les enfants touchés par les conflits armés et leur offrir des possibilités de mener une vie normale. Marie-Madeleine Kalala, Ministre des droits de l'homme de la République démocratique du Congo, a fait le point sur les progrès enregistrés en République démocratique du Congo. Dans une déclaration de son président qu'il a adoptée, le Conseil a réaffirmé son engagement de se pencher sur les effets des conflits armés sur les enfants et sa détermination à faire en sorte que sa résolution 1612 (2005) et toutes ses résolutions antérieures sur les enfants et les conflits armés, qui offrent un cadre global pour assurer la protection des enfants touchés par les conflits armés, soient appliquées.

### **Non-prolifération**

Le 31 juillet, le Conseil a adopté la résolution 1696 (2006), par 14 voix pour et une voix contre. Dans cette résolution, présentée par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, le Conseil demande à la République islamique d'Iran de prendre sans plus tarder les mesures requises par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et exige, dans ce contexte et comme condition indispensable, que l'Iran suspende, sous vérification de l'AIEA, toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement. Il exprime sa conviction que cela favoriserait une solution diplomatique négociée, souligne que la communauté internationale entend apporter une contribution positive à la recherche d'une telle solution et encourage la République islamique d'Iran à renouer ses liens avec la communauté internationale et avec l'AIEA. Le Conseil a placé la résolution sous l'empire de l'Article 40 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin de rendre obligatoire la suspension requise par l'AIEA. Il a demandé au Directeur général de l'AIEA de présenter au plus tard le 31 août au Conseil des gouverneurs de l'AIEA un rapport à cet égard et de lui soumettre parallèlement ce rapport pour examen.

### **Méthodes de travail du Conseil**

Le 19 juillet, les membres du Conseil ont approuvé une note du Président (S/2006/507) récapitulant les résultats obtenus dans le cadre des travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure depuis janvier.